

PROCES - VERBAL

de la 57ème ASSEMBLEE GENERALE ordinaire des actionnaires de
VETROPACK HOLDING SA
ayant son siège à St-Prex
tenue à Bülach

mercredi, 22 avril 2026, 15.30 h

Présidence: Monsieur Claude R. Cornaz, Président du Conseil d'administration

Le président souhaite la bienvenue aux participants et ouvre la 57ème Assemblée générale ordinaire.

Il constate que l'Assemblée a été régulièrement convoquée par insertion dans la Feuille Officielle Suisse du Commerce du 26 mars 2026 et par invitation personnelle aux porteurs d'actions nominatives A et aux porteurs d'actions nominatives B, conformément à la loi et aux statuts, en bonne et due forme et dans les délais prescrits.

Les objets suivants ont été portés à l'ordre du jour:

1. Rapport de gestion, comptes annuels et comptes du consolidés 2025
 - 1.1 Rapport sur les questions non financières 2025
2. Décharge aux organes responsables
3. Affectation du bénéfice au bilan
4. Rémunération des membres du conseil d'administration et de la direction
 - 4.1 Vote consultatif sur le rapport de rémunération 2025
 - 4.2 Montant global de la rémunération des membres du conseil d'administration de l'Assemblée générale 2026 jusqu'à l'Assemblée générale 2027
 - 4.3 Montant global de la rémunération des membres de la direction pour l'exercice comptable 2027
5. Élections
 - 5.1 Élection du président et des membres du conseil d'administration
 - 5.2 Élection des membres du comité de rémunération
 - 5.3 Élection du représentant indépendant
 - 5.4 Élection de l'organe de révision pour l'exercice comptable 2026

L'ordre du jour et les propositions du conseil d'administration ont été publiés avec la convocation à l'Assemblée générale.

Le rapport annuel contenant le rapport de gestion pour l'exercice 2025, le bilan, le compte de pertes et profits, les propositions du conseil d'administration relatives à la répartition du bénéfice net ainsi que les rapports de l'organe de révision ont été déposés et mis à la disposition des actionnaires dès le 26 mars 2026 au siège de la société. A partir du 11 mars 2026, ces documents seront déjà disponibles sur notre site report.vetropack.com/2025.

Il est constaté que l'organe de révision et le réviseur des comptes du groupe, la société Ernst & Young SA, à Zürich, est représenté par MM. Willy Hofstetter et Marc Hegetschweiler. Le procès-verbal est tenu par Mme Susanne Trier. Mme Andrea Simon, Mme Stephanie Köppel et M. Steve Müller acceptent la fonction de scrutateur.

Il n'y a pas d'opposition contre ce procédé et aucune autre proposition est faite.

Conformément aux statuts, chaque action donne droit à une voix à l'assemblée générale. Seuls les actionnaires ou leurs représentants présents sont habilités à participer aux votes et aux discussions.

Pour les points 1 – 5.3 de l'ordre du jour, l'Assemblée générale prend ses décisions à la majorité absolue des voix représentées. La décision concernant le point 5.4 de l'ordre du jour, à savoir la nomination de l'organe de révision exige, selon art. 693 CO, la majorité du capital nominal représenté.

Conformément à l'article 13 des statuts, les votations et élections ont lieu par voie électronique pour autant que des actionnaires présents, représentant au moins 10 pour cent des voix de l'entier du capital-actions ne demandent pas que l'élection ou le vote ait lieu par écrit et au bulletin secret. Le président constate qu'il n'y a pas de demande de vote au bulletin secret pour le moment.

Le procès-verbal de la dernière Assemblée générale ordinaire a été établi conformément à l'article 11 des statuts. Celui de la présente Assemblée générale sera mis à la disposition des actionnaires dès le 30 avril 2026 sur le site Internet de la société ainsi qu'au siège de la société à St-Prex.

Le président constate que du capital-actions de CHF 19'824'000 divisé en

13'774'000 actions nominatives de catégorie A d'une valeur nominale de CHF 1.--

30'250'000 actions nominatives de catégorie B d'une valeur nominale de CHF 0.20.--

sont aujourd'hui représentées:

1. par 70 actionnaires/représentants d'actionnaires:

1'107'557 actions nominatives de catégorie A d'une valeur nominale de CHF 1'107'557.00

0 actions nominatives de catégorie B d'une valeur nominale de CHF 0.00

2. par le représentant indépendant Proxy Voting Services GmbH, Grossmünsterplatz 1, Postfach, 8024 Zürich, au sens de l'art. 689c CO:

5'860'852 actions nominatives de catégorie A d'une valeur nominale de CHF 5'860'852.00

30'050'000 actions nominatives de catégorie B d'une valeur nominale de CHF 6'010'000.00

soit au total

6'968'409 actions nominatives de catégorie A d'une valeur nominale de CHF 6'968'409.00

30'050'000 actions nominatives de catégorie B d'une valeur nominale de CHF 6'010'000.00

Les actions mentionnées représentent 84.09 pour cent des droits de vote et 65.47 pour cent du capital-actions.

Le président constate que l'Assemblée est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

1. Rapport de gestion, comptes annuels et comptes consolidés 2025

L'Assemblée générale prend connaissance des comptes annuels, des comptes consolidés et des rapports de l'organe de révision. MM. Willy Hofstetter et Marc Hegetschweiler, représentants de la société Ernst & Young SA, à Zürich, n'ont rien à ajouter à ces rapports.

M. Walter Grob demande comment évoluera le site de St-Prex et quelles activités Vetropack exerce encore en Suisse. M. Claude R. Cornaz répond que le développement du site de St-Prex prend du temps, nécessite une collaboration avec le canton et les communes et qu'aucune décision concrète n'a encore été prise. En Suisse se trouvent le siège de la société, la vente pour le marché suisse ainsi que Müller + Krempel AG.

M. Günter Lubitz demande quels sont les principaux leviers dans l'environnement de marché actuel ainsi que les adaptations de capacités prévues. M. Lukas Burkhardt répond qu'à moyen terme, l'accent doit être mis non seulement sur les économies de coûts, mais aussi sur la compétitivité, et que Vetropack est positionnée différemment de la concurrence.

Après une présentation détaillée par le président, M. Claude R. Cornaz et le CEO, M. Lukas Burkhardt, le rapport de gestion 2025 de Vetropack Holding SA, les comptes annuels 2025 de Vetropack Holding SA et les comptes consolidés 2025 sont approuvés par les actionnaires (avec 36'971'029 voix pour, avec 6'597 voix d'opposition et avec 38'563 voix d'abstention).

1.1 Rapport sur les questions non financières 2025

L'Assemblée générale approuve la proposition du conseil d'administration concernant le rapport sur les questions non financières 2025 (avec 35'814'122 voix pour, avec 1'149'203 voix d'opposition et avec 52'864 voix d'abstention).

2. Décharge aux organes responsables

La décharge est donnée aux organes responsables (avec 36'036'047 voix pour, avec 849'218 voix d'opposition et avec 29'914 voix d'abstention) Le président constate que les personnes qui ont coopéré à la gestion d'une manière ou d'une autre n'a pas pris part à ce vote.

3. Affectation du bénéfice au bilan

Le solde à disposition de l'Assemblée générale est le suivant (avec 36'983'889 voix pour, avec 11'355 voix d'opposition et avec 20'945 voix d'abstention):

- Report de l'année précédente	CHF	32'040'313
- Bénéfice de l'exercice 2025	CHF	25'324'929
- total	CHF	57'365'242

L'Assemblée générale accepte la répartition du bénéfice suivante :

- Distribution d'un dividende de	CHF	9'912'000
- Attribution à la réserve libre	CHF	10'000'000
- Report à compte nouveau	CHF	37'453'242
- total	CHF	57'365'242

Le dividende ainsi voté correspond à:

CHF 0.50 brut par action nominative de catégorie A d'une valeur nominale de CHF 1.00.--

CHF 0.10 brut par action nominative de catégorie B d'une valeur nominale de CHF 0.20.--

4. Rémunération des membres du conseil d'administration et de la direction

4.1 Vote consultatif sur le rapport de rémunération 2025

L'Assemblée générale accepte le rapport de rémunération 2025 à titre consultatif (avec 34'763'732 voix pour, avec 2'141'494 voix d'opposition et avec 110'963 voix d'abstention).

4.2 Montant global de la rémunération des membres du conseil d'administration, de l'Assemblée générale 2026 jusqu'à l'Assemblée générale 2027

L'Assemblée générale approuve la proposition du conseil d'administration concernant le montant global maximum de la rémunération des membres du conseil d'administration de CHF 1'300'000.-, de l'Assemblée générale 2026 jusqu'à l'Assemblée générale 2027 (avec 35'967'961 voix pour, avec 995'315 voix d'opposition et avec 52'913 voix d'abstention).

4.3 Montant global de la rémunération des membres de la direction pour l'exercice comptable 2027

L'Assemblée générale approuve la proposition du conseil d'administration concernant le montant global maximum de la rémunération des membres de la direction de CHF 5'600'000.- pour l'exercice comptable 2027 (avec 36'749'159 voix pour, avec 186'898 voix d'opposition et avec 80'132 voix d'abstention).

5. Élections

5.1 Élection du président et des membres du conseil d'administration

L'Assemblée générale approuve l'élection des membres du conseil d'administration jusqu'à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire comme suit:

	Noms	Voix pour	Voix contre	Abstentions
5.1.1	Réélection de Sönke Bandixen	35'785'634	1'190'831	39'724
5.1.2	Réélection de Claude R. Cornaz, comme président et comme membre du conseil d'administration (au cours du même vote)	35'247'962	1'729'558	38'669
5.1.3	Réélection de Pascal Cornaz	36'340'315	634'791	41'083
5.1.4	Réélection de Richard Fritschi	35'191'615	1'779'978	44'596
5.1.5	Réélection de Raffaella Marzi	36'158'638	762'644	94'907
5.1.6	Réélection de Diane Nicklas	36'956'926	18'584	40'679
5.1.7	Réélection de Jean-Philippe Rochat	35'462'984	1'513'431	39'774
5.1.8	Réélection de Urs Ryffel	36'965'687	12'023	38'479

5.2 Élection des membres du comité de rémunération

L'Assemblée générale approuve l'élection des membres du comité de rémunération jusqu'à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire comme suit:

	Noms	Voix pour	Voix contre	Abstentions
5.2.1	Réélection de Claude R. Cornaz	34'343'178	2'628'389	44'622
5.2.2	Réélection de Richard Fritschi	35'112'853	1'857'789	45'547
5.2.3	Réélection de Raffaella Marzi	35'585'464	1'331'549	99'176

5.3 Élection du représentant indépendant

L'Assemblée générale approuve l'élection de Proxy Voting Services GmbH, Grossmünsterplatz 1, Postfach, 8024 Zürich, comme représentant indépendant jusqu'à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire (avec 36'991'106 voix pour, avec 5'188 voix d'opposition et avec 19'895 voix d'abstention).

5.4 Élection de l'organe de révision pour l'exercice comptable 2026

Le conseil d'administration propose de désigner la société Ernst & Young SA, à Zürich, comme organe de révision pour l'exercice 2026.

La société Ernst & Young SA, à Zürich, nous a fait savoir qu'en cas d'élection elle acceptera volontiers le mandat d'organe de révision de notre société conformément à la loi et qu'elle remplit les exigences légales en matière de qualification et d'indépendance.

L'Assemblée générale accepte, avec CHF 11'023'557.00 du capital-actions pour, CHF 1'889'062.00 du capital-actions d'opposition et avec CHF 63'570.00 du capital-actions d'abstention, la nomination de la société Ernst & Young SA, à Zürich, comme organe de révision pour l'exercice 2026.

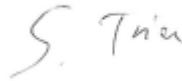
L'Assemblée générale 2026 est close à 16:32

Le Président:



Claude R. Cornaz

La Secrétaire:



Susanne Trier

Bülach, le 23 avril 2026 TRS/Mus